

Commission Centrale de l'Organisation et de la Permanence des Soins

Dr Michel Dru

8 mars 2016

Composition de la C.C.O.P.S.

- Elle est réglementaire
- Elle est définie par :
 - *L'arrêté modifié du 30 avril 2003*
 - *Par le règlement intérieur de l'AP-HP*
- Elle est composée de 28 membres

Composition de la CCOPS, suite

- Art. 7 de l'arrêté modifié du 30 avril 2003 :
 - Directeur Général
 - Président de la CME
 - Personnels médicaux dont la moitié accomplissent des permanences sur place ou astreintes
- Annexe 11 du règlement intérieur :
 - Directeur Général,
 - Président de la CME,
 - Représentants des internes, CCA, PHA, PHC, PH et PU-PH,
 - Représentants des spécialités médicales (urgences, réanimation médicale, chirurgie, radiologie, psychiatrie, pédiatrie, gynéco-obstétrique, anesthésie-réanimation, cardiologie, biologie, ORL, odontologie),
- Représentant des présidents de COPS locale,

Liste des membres de la CCOPS

- Michel DRU (Président),
- Véronique MOLINA (Vice-présidente),
- Charlotte CHOLLET (Présidente de COPS locale),
- Sébastien BEAUNE (urgences),
- Françoise BOTTEREL-CHARTIER (biologie),
- Lucile MUSSET (biologie),
- Philippe WIND (chirurgie digestive),
- Gilles ORLIAGUET (anesthésie-réanimation),
- Patrick DASSIER (anesthésie-réanimation),
- Julien LENGLET (CCA),
- Stefan NERAAL (interne),
- Jules GRÉGORY (interne),
- Stéphane MANZO-SILBERMAN (cardiologie),
- Gaëlle ABGRALL-BARBY (psychiatrie),
- Marie BORNES (gynéco-obstétrique),
- Claudia GUILLOTIN (PH contractuel),
- Anne-Reine BUISINE (attachée),
- Philippe HERMAN (ORL),
- Annabel JAOUEN-PAYE (pédiatre),
- Jean-Paul MIRA (réanimation médicale),
- Mourad BOUDIAF (radiologie),
- Dominique PATERON (temps continu),
- Vianney DESCROIX (odontologie),
- Sophie MONTAGNON,
- Noël GARABÉDIAN (président de la CME),
- Dominique BRUN-NEY (DOMU)
- Pascale MACHON (DOMU),
- Gwenn PICHON-NAUDÉ (DOMU),

Missions réglementaires:

- Définition des schémas d'organisation et de fonctionnement de la PDS par secteur d'activité et par GH,
- Définition d'un cadre à l'usage des COPS locales,
- Fonction de recours en cas de litige ou de contestations sur les organisations retenues localement,
- Réalisation d'un bilan de l'organisation et du fonctionnement de la PDS,
- Avis sur les conventions de coopérations passées avec d'autres établissements afin d'assurer la permanence des soins.

Projets de la CCOPS :

- Suivi des dépenses de la permanence des soins et des plages additionnelles
- Suivi de l'avancement du projet d'informatisation de la gestion temps du personnel médical (décompte en demi-journées et en temps horaire)
- Suivi et bilan de la mise en application de la circulaire sur le temps continu des urgentistes